

France : Originaire du Burundi, un athlète amputé va se mesurer aux valides

@rib News, 04/07/2018 – Source Handicap.fr 1ère en France : un athlète amputé se mesure aux valides C'est une première en France. Jean-Baptiste Alaize (photo), athlète handisport amputé d'une partie de la jambe droite, va participer au concours du saut en longueur lors des championnats d'athlétisme Elite qui se tiennent à Albi (Tarn) du 5 au 8 juillet 2018. Jusqu'alors, aucun athlète amputé n'avait pu se mesurer aux valides dans un championnat de France.

« C'était un rêve mais aussi mon objectif cette année. Moi ce que je veux, c'est être comme tout le monde », a déclaré Jean-Baptiste. À son palmarès, un saut à 6,97 m, très proche de la distance réalisée par les athlètes valides (8,42 m pour le record de France masculin). Avec sa spatule en carbone qui remplace son tibia droit, le champion de France handisport dans sa discipline espère dépasser la barre symbolique des 7 mètres. Il entrera en lice le samedi 7 juillet à 14h. Une histoire tragique À travers cette décision, la Fédération française d'athlétisme souhaite également récompenser cet athlète de 27 ans pour sa ténacité. Originaire du Burundi, celui qui naquit avec le prénom de Mougicha fut en effet victime du conflit entre Hutus et Tutsis, échappant de peu au massacre qui décima une partie de sa famille, dont sa mère. Grièvement blessé par des coups de machette, il reste mutilé. Placé dans un orphelinat, il est adopté en 1998 par une famille de Montélimar. Le jeune garçon trouve alors son salut dans la pratique sportive, une « thérapie », sa « force », jusqu'à décrocher le record de France du saut en longueur handisport en mai 2018 à Barcelone (catégorie F44, amputés tibiaux). Lors de ce meeting international, il est arrivé deuxième derrière l'indétrônable Allemand Markus Rehm, lui aussi amputé d'un tibia, qui est retombé à 8,10 m. D'autres avant lui… Jean-Baptiste ne sera pas le premier athlète handisport à se mesurer aux valides. En 2014, Markus Rehm est sacré champion d'Allemagne du saut en longueur chez les valides mais n'est pas retenu en vue des Championnats d'Europe, au motif que sa prothèse lui octroie un avantage déloyal. La réglementation des compétitions internationales interdit en effet explicitement « toute technologie ou dispositif susceptible de procurer à son utilisateur un avantage » non conféré par un matériel standard. En 2016, celui que l'on surnomme « Black jumper » renonce donc juridiquement à demander le droit de participer aux Jeux olympiques de Rio avec les valides. Quatre ans plus tôt, le Sud-Africain Oscar Pistorius, amputé des deux jambes, avait pourtant obtenu gain de cause après un interminable parcours judiciaire et pris part aux JO de Londres-2012 sur le 400 m et le relais 4x400 m. Dans une autre discipline, le tir à l'arc, la porte-drapeau de la délégation olympique iranienne à Rio en 2016, Zahra Nemati, paraplégique, a, elle aussi, à la fois concouru avec les valides et les paralympiques (article en lien ci-dessous).

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});